



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 10/11/21

Reçu en Préfecture le : 10/11/21

ID Télétransmission :

033-213300635-20211109-120449-

DE-1-1

CERTIFIÉ EXACT.

**Séance du mardi 9 novembre 2021
D - 2021 / 386**

Aujourd'hui 9 novembre 2021, à 14h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 16h49 à 17h03

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Véronique SEYRAL, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,

Madame Nathalie DELATTRE présente à partir de 14h35, Madame Sandrine JACOTOT présente à partir de 14h55, Madame Catherine FABRE présente à partir de 15h45, Madame Harmonie LECERF présente jusqu'à 15h40, Monsieur Jean-Baptiste THONY présent jusqu'à 17h00, Monsieur Olivier ESCOTS présent jusqu'à 17h23, Monsieur Matthieu MANGIN présent jusqu'à 17h42.

Excusés :

Madame Céline PAPIN, Madame Sylvie JUSTOME, Madame Pascale ROUX, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM

Réinsertion de personnes sous main de justice

Monsieur Amine SMIHI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La ville de Bordeaux mène une politique de cohésion sociale qui doit bénéficier à tous ses habitants.

Conformément à un des axes de notre conseil local de sécurité de prévention de la délinquance, constitué par la lutte contre la récidive, la ville est mobilisée pour soutenir les partenaires dans les politiques de prévention de la récidive et de réinsertion sociale.

C'est pourquoi elle est attentive à soutenir toutes les mesures qui favorisent l'insertion sociale et professionnelles des personnes sous main de justice. Les mesures pénales réalisées en milieu ouvert doivent être soutenues car elles favorisent la sortie de la délinquance.

Aussi la ville de Bordeaux souhaite nouer un partenariat fort avec le Service Pénitentiaire d'insertion et de probation de la Gironde (SPIP) et la Prévention Judiciaire de la Jeunesse de la Gironde (PJJ).

Cet engagement se traduit à plusieurs niveaux :

- la représentation des élus municipaux dans les stages de citoyenneté animés par le SPIP et la PJJ comme témoin de l'engagement citoyen,
- la mise à disposition de salles municipales à titre gracieux pour réaliser les stages collectifs organisés par le SPIP ou la PJJ,
- la multiplication et diversification des postes proposés pour la réalisation de Travail d'Intérêt Général (TIG) ou de Travail Non Rémunéré (TNR) au sein des services municipaux et des services communs métropolitains,
 - o Doubler les postes de TIG annuel
 - o Compléter les offres au sein des services techniques par des ouvertures de poste dans les directions de la culture, de l'usage et espaces publics
- la création de TIG menés en collectifs. Il s'agit de réaliser des chantiers à vertu pédagogiques en lien avec les événements culturels de la ville et les actions de développement durables,
- la formation des fonctionnaires tuteurs pour l'accueil de ces TIG.

C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :à adopter le programme tel que présenté en annexe.

À signer tout document lié à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 9 novembre 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Amine SMIH

CONVENTION

Entre

La Mairie de Bordeaux, Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Pierre HURMIC.

Et

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Gironde, représenté par Monsieur Frédéric SUBILEAU.

Expose

Pour le renforcement et le développement du partenariat du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Gironde avec la Ville de Bordeaux, fait l'objet d'une convention qui définit les objectifs, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la ville ainsi que les engagements des deux parties.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : objet de la convention

À travers sa mission de prévention de la récidive, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) de la Gironde déploie des mesures pénales en milieu ouvert pour des personnes placées sous-main de justice. Afin de soutenir les personnes condamnées dans leur parcours de sortie de la délinquance, la ville de Bordeaux souhaite contribuer au développement de ces actions via une mise à disposition de salles au SPIP, pour la réalisation de stages et dans le cadre de la justice restaurative.

Article 2 : durée de la convention

La présente convention est conclue pour la durée de l'année 2021 et 2022 en aides indirectes de mise à disposition de salles communales (athénée municipale, la chartreuse Saint André, salles Saumenude, Quintin Loucheur, avec de possibles changements selon les disponibilités).

Article 3 : participation financière de la ville

Pour l'année 2021 et 2022, la valorisation de la somme de l'aide indirecte s'élève à 2325 € (chiffre évolutif en fonction de la date du début et de la continuité des actions).

La ville de Bordeaux souhaite la mise à disposition gracieuse des salles municipales précitées dans le cadre des activités du SPIP et liées à cette convention.

Article 4 : conditions générales

Les salles devront être libérées en état de propreté et le matériel devra être rangé (sauf dans le cas où la commune souhaiterait le conserver en place). Consignes obligatoires : défense de fumer dans les salles, d'effectuer après chaque utilisation le rangement des espaces. S'assurer que toutes les lumières soient bien éteintes avant de quitter les lieux. Fermer correctement toutes les portes et signaler à la Mairie tout problème constaté.

Article 5 : condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour la période fixée dans l'article 2 et pourra être reconduite tacitement.

Article 6 : condition de résiliation

En cas de non-respect par le SPIP des conditions générales, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'octroi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Le SPIP peut mettre fin à cette convention dans les mêmes conditions.

Article 7 : suivi

Le SPIP s'engage à transmettre aux fins de vérification tous documents démontrant les résultats des actions menées, dans le cadre d'un rapport d'activité.

Fait à Bordeaux, le

Monsieur le Maire
Ville de Bordeaux

Monsieur le Directeur Départemental
Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
de la Gironde

Pierre HURMIC

Frédéric SUBILEAU